

Extrait du Villages de ville

<http://www.villagesdeville.com/spip.php?article539>

La communication selon InCité

- Société -

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2009
Mise à jour le : mercredi 18 novembre 2009

Villages de ville

D'abord omettre, ensuite nier, enfin retourner la situation pour se donner une posture de victime.

Depuis le 29 octobre, jour où le personnel d'InCité s'est fait prendre sur le fait en train d'expulser les deux anciens combattants marocains, InCité essaie de se refaire une vertu dans les médias. On lit même cette perle dans le Sud-Ouest du 16 novembre : « des couacs, pas des casseroles » : comprend qui peut. Couac ou casserole l'affaire qui coûta la santé d'une dame de 89 ans, Emilie Rimbault ? Elle avait trouvé un acquéreur pour l'immeuble dont elle était propriétaire, et pensait pouvoir payer son accueil en maison de retraite : il lui en offrait 164000 euros. Mais l'immeuble était préempté par In Cité et elle était forcée de le céder pour 93000 euros. En août 2005, InCité a perdu le procès.

Couac ou casserole, la condamnation de monsieur de Chilly, directeur d'InCité ? Il s'est permis d'accuser en diffamation Claire Chartier-Grimaud, sans le moindre indice, sans la moindre raison de la soupçonner. Claire Chartier-Grimaud fédère en un comité des propriétaires qu'on veut obliger d'aliéner leurs biens, des locataires menacés, des citoyens solidaires. Pour faire communiquer l'information entre nous, faire connaître les agissements d'InCité. La phrase incriminée était cette vieille rengaine : « où ya de la gêne, ya pas de plaisir ». De Chilly peut être odieux, mais il n'a pas le sens du ridicule. Le nom de Claire, accusée de diffamation, s'étalait en gros titre dans Sud-Ouest. Le tribunal a donné tort au directeur et il a été condamné ; c'est bien une casserole, non ? Seulement notre grand quotidien a été discret cette fois.

La communication d'InCité passe voudrait avant tout que ces casseroles ne fassent pas trop de tintamarre.

Ensuite, il faut nier l'évidence ; c'est ce que font les employées d'InCité, à propos de l'expulsion (pardon, du déplacement) des deux anciens combattants. Leur chance, c'est que Matthieu Rouveyre ait été prévenu à temps, et qu'il ait pu rassembler des témoignages et donner une médiatisation à l'événement. Dès le samedi, les deux marocains regagnaient leurs chambres, et InCité affirmait que son intention n'était que de les éloigner pour 24 heures, alors, pourquoi avaient-ils payé un mois au patron de l'hôtel ? J'ai vu la vidéo produite par Matthieu Rouveyre, et je suis outrée que l'on puisse mettre en doute la parole de ces deux vieux messieurs qui exposent avec tant de dignité la violence qui leur est faite. En position de faiblesse ? Non menteur, Djilali, forcément menteur, El Fatmi ! Manipulateur, Rouveyre ! Comment peut-on tolérer un tel déni de la parole d'autrui ?

Mais la meilleure défense étant l'attaque, les employées d'In Cité retournent la situation et se posent en victimes. L'assistante sociale en charge du relogement nous dit « On ne peut pas faire notre boulot tranquillement, sans être épié, surveillé, jaugé ». Elle ne dit pas qu'elle se fait accompagner d'un huissier pour pénétrer en force dans l'appartement d'une pauvre femme de 76 ans (l'huissier n'avait pas de mandat légal et il est reparti bredouille). Elle ne parle pas des locataires relogés dans des locaux inappropriés.

L'article paru dans le Sud-Ouest de ce mardi 16 nous ferait pleurer sur l'argent que perd InCité vu le coût de ces relogements sociaux… Rassurez-vous, la plupart des opérations sont fructueuses, et, même si une SEM n'a pas pour vocation de faire des bénéfiques, le solde ne doit pas être négatif.

Tous les documents sur les acquisitions, cessions d'immeubles réalisées par InCité peuvent être consultés, à condition d'en demander l'ouverture un peu à l'avance, et c'est d'ailleurs dans votre droit de citoyen.